



Numéro de l'acte	2022-51-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

QUESTION N° 2022-51

FINANCES : Compte de Gestion Ville – Exercice 2021

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY

Conseiller Délégué aux finances

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable public de Saint Omer,

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Ville.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur Le Maire du budget de la Ville et les écritures du compte de gestion du Comptable public,

La situation comptable 2021 est la suivante :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante en la forme réglementaire :

DEPENSES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Réalisé	Chapitre	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractère général	2 745 689,16 €	013	Atténuation de charges	257 172,10 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 641 784,50 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	641 324,39 €
014	Atténuation de produits	1 314,00 €	73	Impôts et taxes	8 124 456,76 €
65	Autres charges de gestion courante	1 111 665,21 €	74	Dotations et participations	2 827 528,36 €
66	Charges financières	483 238,66 €	75	Autres produits de gestion courante	196 687,99 €
67	Charges exceptionnelles	65 388,92 €	76	Produits financiers	1 038,15 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	77	Produits exceptionnels	153 644,63 €
022	Dépenses imprévues	- €	78	Reprise sur provisions	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	042	Opérations d'ordre transfert entre section	146 810,36 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	343 374,18 €	002	Résultats reportés	- €
	Total section	10 392 454,63 €		Total section	12 348 662,74 €

DEPENSES DE SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES DE SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Réalisé	Chapitre	Libellé	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilées	1 197 676,29 €	10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	621 455,38 €
20	Immobilisations incorporelles	106 305,64 €	1068	Excédent de fonctionnement	1 643 399,32 €
204	Subventions d'équipements versées	86 568,00 €	13	Autres subventions d'investissement	- €
21	Immobilisations corporelles	737 562,84 €	138	Autres subventions d'invest. non transf	830 498,43 €
23	Immobilisations en cours	2 427 200,06 €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
26	Acquisition de participations	- €	165	Dépôts et cautionnement reçus	- €
040	Opération d'ordre transfert entre section	146 810,36 €	204	Subventions d'équipements versées	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	23	Immobilisations en cours	1 228,56 €
			27	Autres immobilisations financières	- €
			040	Opération d'ordre entre section	343 374,18 €
			041	Opérations patrimoniales	- €
	Total section	4 702 123,19 €		Total section	3 439 955,87 €

VILLE 2021	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Total dépenses	10 392 454,63 €	4 702 123,19 €	15 094 577,82 €
Total recettes	12 348 662,74 €	3 439 955,87 €	15 788 618,61 €
Résultat de l'exercice	1 956 208,11 €	- 1 262 167,32 €	694 040,79 €
Résultat N-1	2 200 000,00 €	402 110,93 €	2 602 110,93 €
Résultat cumulés	4 156 208,11 €	- 860 056,39 €	3 296 151,72 €

1) Constate les identités de valeur avec les indications du compte administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

- 2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 3) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VOTE les dispositions ci-dessus.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	27
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 13 avril 2022
Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

Affiché le 15 avril 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Douze Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le six avril 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Madame Chloé KOCLEGA est nommée secrétaire de séance.